

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS
DE LOTBINIÈRE-CENTRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre, tenue le 10 juin 2025, à 8 h, à la Salle du conseil de Saint-Flavien, au 177 rue Principale Saint-Flavien.

Sont présents

Laurier-Station

Mme Huguette Charest

Mme Suzanne Croteau

Saint-Flavien

M. Éric Lepage, président

M. Normand Côté

M. Sylvain T. Bouffard

Sont aussi présents

Mme Nancy Labbé, greffière-trésorière

Mme Danielle Roy, responsable des opérations

M. Stéphane Milot

Était absent

M. Denis Pérusse

La séance est ouverte à 8 h, par monsieur Éric Lepage, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mai 2025
3. Acceptation des comptes du mois de mai 2025
4. INRS - Présentation du « Projet de recherche portant sur les variations de la demande en eau du secteur résidentiel québécois dans un contexte de changements climatiques »
5. Information :
 - Consommation d'eau
 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - OLMHS
 - Achat d'eau à la Ville de Lévis
6. Résolution de paiement à Véolia pour le remplacement d'instruments de mesure
7. Résolution de paiement à Can Explore – Colmatage, nettoyage ET pompage
8. Résolution de paiement à Turcotte 1989 Inc. – Tuyauterie du 1 du Réservoir
9. Résolution de paiement à Fédération québécoise des municipalités - OLMHS
10. Varia
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-06-040

Il est proposé par Huguette Charest, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MAI 2025

2025-06-041

CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance du 13 mai 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Huguette Charest et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 13 mai 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2025

2025-06-042

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois de mai 2025 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Côté, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER la liste des comptes du mois de mai 2025 au montant de 64 502,90 \$.

ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION DE L'INRS

Présentation par les membres de l'INRS, mesdames Sophie Duchesne et Maya Bedoiseau, du « Projet de recherche portant sur les variations de la demande en eau du secteur résidentiel québécois dans un contexte de changements climatiques ».

Elles présentent également un autre projet « La sécurisation de l'alimentation en eau potable ».

5. INFORMATIONS

CONSOMMATION D'EAU

Madame Danielle Roy informe les membres du CA qu'elle éprouve de la difficulté à remplir la réserve d'eau durant la nuit. Cette situation découle des travaux entrepris à Laurier-Station. M. Stéphane Milot, contactera l'entrepreneur pour lui demander d'installer un compteur d'eau afin d'estimer l'eau utilisée lors des purges.

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE

D'IMMOBILISATIONS - OLMHS

Afin de nous conformer à cette nouvelle norme, Madame Nancy Labbé a demandé des soumissions aux entreprises suivantes : WSP, FQM et TETRA TECH. Seule la FQM a répondu à notre demande et nous a fait parvenir une offre de service.

Si les membres du conseil décident d'aller de l'avant avec cette offre de service, madame Nancy Labbé s'occupera de transmettre l'inventaire à jour des sites appartenant à la RIAELC.

ACHAT D'EAU À LA VILLE DE LÉVIS

Le formulaire « Engagement pour l'accès au site de remplissage en eau potable et non potable de la ville de Lévis sur le site de la rue Perreault » a été complété, signé et transmis par la greffière.

En résumé, la marche à suivre est un dépôt de 300 \$ pour se procurer un bâton à puce électronique (pour simplifier l'accès au bouton tout en restant dans le véhicule) et 80 \$ par remplissage. Il n'est pas nécessaire de se procurer le bâton tant que nous n'en aurons pas besoin.

6. RÉOLUTION DE PAIEMENT À VÉOLIA POUR LE REMPLACEMENT D'INSTRUMENTS DE MESURE

2025-06-043

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer des équipements de mesure obsolètes, soit un appareil de lecture Spectro et une sonde Solitax;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Véolia au montant de 10 991,66 \$ pour le Spectro et au montant 11 537,74 \$ pour la sonde Solitax;

Il est proposé par Normand Côté, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture au montant total de 22 529,40 \$, taxes incluses, à même le budget d'entretien et de réparation.

ADOPTÉE

7. RÉOLUTION DE PAIEMENT À CAN EXPLORE – COLMATAGE, NETTOYAGE ET POMPAGE

2025-06-044

CONSIDÉRANT QUE Can Explore n'a pu tout effectuer les travaux prévus en raison de problématiques rencontrées sur le terrain;

CONSIDÉRANT QU'UNE nouvelle soumission a été demandée à Can Explore afin d'exécuter tous les travaux prévus au Plan d'intervention, c'est-à-dire le nettoyage complet des sections problématiques du réseau, le colmatage de l'ensemble des fissures décelées dans une précédente intervention et cités dans le Plan d'intervention **ainsi que le pompage**;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés dans l'offre de services de Can Explore font partie du Plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission remplace les résolutions suivantes :

2025-02-015 adoptée lors de la séance régulière du 11 février 2025

2025-02-020 adoptée lors de la séance spéciale du 18 février 2025

2025-04-031 adoptée lors de la séance régulière du 8 avril 2025

CONSIDÉRANT QUE ce montant n'avait pas été prévu au budget 2025;

Il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Normand Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture au montant de 31 750,65 \$, taxes nettes;

QUE cette dépense soit facturée aux deux municipalités par quote-part supplémentaire selon les proportions de 71 % - 29 % soit :

- Un montant de 22 542,96 \$ pour la municipalité de Laurier-Station
- Un montant de 9 207,69 \$ pour la municipalité de Saint-Flavien.

ADOPTÉE

8. RÉSOLUTION DE PAIEMENT À TURCOTTE 1989 INC. – TUYAUTERIE DU 1 DU RÉSERVOIR

2025-06-045

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confier à Turcotte 1989 Inc. les travaux pour remplacer les conduites de trop plein et d'alimentation au 1 du Réservoir;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Turcotte 1989 Inc.;

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Huguette Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture au montant de 42 700 \$, taxes non incluses, à même le budget d'entretien et de réparation.

ADOPTÉE

9. RÉSOLUTION DE PAIEMENT À FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - OLMHS

2025-06-046

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confier à la Fédération québécoise des municipalités la rédaction d'une demande de prix pour l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OLMHS);

CONSIDÉRANT la soumission déposée par la Fédération québécoise des municipalités;

Il est proposé par Huguette Charest, appuyé par Normand Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture au montant approximatif de 4 000 \$, taxes non incluses. À comptabiliser : 2/3 au compte 02-41200-411 et 1/3 au compte 02-41400-411.

ADOPTÉE

10. VARIA

10.1 Poussière lors de travaux de vidanges

Monsieur Normand Côté a observé que les camions qui accèdent aux installations de la Régie ne portent pas attention à la poussière qu'ils dégagent.

Il est suggéré d'installer une affiche pour réduire la vitesse ainsi que de prévoir un épandage de calcium quand l'occasion se présentera.

10.2 Heures travaillées

Alors que l'un des opérateurs et les employés de Hydro Experts étaient en vacances, Madame Danielle Roy a pris la relève. Elle a pu constater que les opérateurs manquaient de temps pour assurer une maintenance adéquate des locaux. Dans le but d'augmenter les heures travaillées de façon graduelle, elle en a discuté avec les opérateurs. L'un d'eux n'y voit aucun inconvénient et l'autre ne semble pas intéressé.

11. RÉSOLUTION AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES HEBDOMADAIREMENT

2025-06-047

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'augmenter les heures travaillées hebdomadairement afin de permettre une maintenance adéquate des locaux;

CONSIDÉRANT QUE les opérateurs ont été consultés et qu'un seul est intéressé;

CONSIDÉRANT QUE la Centrale des syndicats démocratiques en sera dûment avisée;

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité d'autoriser l'augmentation des heures travaillées hebdomadairement en ajoutant deux heures de travail pour Monsieur Abdenmour Elbey.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

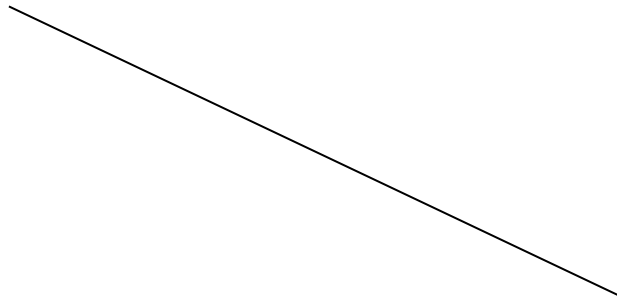
2025-06-048

Il est proposé par Normand Côté, appuyé par Huguette Charest et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 9 h 11.

ADOPTÉE

Éric Lepage, Président

Nancy Labbé
Greffière-trésorière

A long diagonal line extending from the upper left towards the lower right, likely a signature or a decorative element.